

Le déneigement dans la Commune

Le déneigement et le sablage des voiries communales sont totalement effectués par le service Travaux de la Ville. Pendant les heures d'ouverture des bureaux, en cas de problème, nous vous demandons de bien vouloir contacter l'Administration communale au **080/86.20.24**. En dehors des heures de bureau merci de contacter le numéro suivant : 0499/39.05.53.

Remarque : n'hésitez pas à laisser un message, nous y donnerons suite dans les meilleurs délais.

Ordre prioritaire des circuits :

Toutes les voiries fréquentées par les autobus scolaires et du TEC ainsi que les chemins de grande communication seront dégagés en priorité. Nos ouvriers sont au service de tous les citoyens, mais ne peuvent malheureusement pas intervenir partout à la fois.

Entretien des trottoirs :

Nous rappelons que l'entretien des trottoirs incombe aux riverains, particulièrement en ce qui concerne le déblai de la neige. Nous vous demandons de bien vouloir déblayer un passage d'un mètre environ, d'entreposer la neige en bordure de trottoir et de ne pas la jeter sur la route. Par ailleurs, nous vous recommandons la plus grande prudence pour le nettoyage des trottoirs à l'eau en période de gel.